



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

11 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2023-54

Thème : FINANCES 1

Objet : Ouverture de crédits 2024

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 28

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa ISIRDI, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

Étaient représentés :

Mme Karima COEURET, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Rémi DUTHOIT conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Odile CHENEVEZ

Absents excusés :

Karima COEURET, Aurélie ANNEQUIN, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Rémi DUTHOIT, Geoffroy GONZALEZ, Lorraine PRUNET, conseillère municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Jacqueline VILLANI a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT les tableaux suivants qui indiquent le montant de la section d'investissement année 2023 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et les crédits à ouvrir :

BUDGET PRINCIPAL			
Compte	Libellé	Budget (prévisions 2023)	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 372 788,00 €	1 093 197,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	175 710,00 €	43 927,50 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	120 000,00 €	30 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	816 658,00 €	204 164,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 260 420,00 €	815 105,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Compte	Libellé	Budget (prévisions 2023)	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		628 823,00 €	157 205,75 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	628 823,00 €	157 205,75 €

BUDGET EAU			
Compte	Libellé	Budget (prévisions 2023)	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2024
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 335 400,00 €	1 083 850,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 335 400,00 €	1 083 850,00 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'adopter les ouvertures de crédits d'investissement sur le budget 2024 pour le budget principal, le budget annexe eau et le budget annexe assainissement mentionnées ci-dessus ;
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 11 DEC. 2023